

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
octroyant pour l'année scolaire 2000-2001 une subvention au
réseau de l'enseignement libre subventionné de caractère
confessionnel destinée à couvrir les dépenses en personnel
contractuel, en application de l'article 8 du décret du 30 juin
1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales
d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de
discriminations positives**

A.Gt 13-07-2000

M.B. 26-10-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu les articles 55 et suivants des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat;

Vu le décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives;

Vu le décret du 23 décembre 1999 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000;

Vu l'arrêté royal du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu la proposition de répartition arrêtée par la Commission des discriminations positives en date du 4 mai 2000;

Vu l'avis de l'Inspection des finances, donné le 11 juillet 2000;

Vu l'accord du Ministre du Gouvernement de la Communauté française chargé du budget, donné le 13 juillet 2000

Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE;

Vu l'accord du Gouvernement de la Communauté française donné le 13 juillet 2000,

Arrête :

Article 1^{er}. - Un montant global de dix millions quatre cent dix-sept mille quatre vingt quatre francs (10.417.084 BEF) à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 01.01 du programme d'activité 90 de la division organique 51 est réservé à la rétribution du personnel contractuel.

Article 2. - La répartition des emplois figure en annexe du présent arrêté.

Article 3. - Les services compétents de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement sont chargés de liquider au terme de chaque mois presté la subvention-traitement dévolue au personnel en fonction, conformément à l'article 1^{er} et au tableau de répartition repris en annexe.

Article 4. - Au terme des activités prévues et au plus tard pour le 30 septembre 2001, le Pouvoir organisateur bénéficiaire adresse à la Commission des discriminations positives un rapport d'activités comprenant une note de synthèse.

Bruxelles, le 13 juillet 2000.

Par le Gouvernement de la Communauté française,



Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'Accueil et des missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET

Annexe 1

Personnel contractuel octroyé aux implantations du réseau de l'enseignement libre confessionnel subventionné reconnues en discrimination positive

N° projet	Localité	CP	IMPLANTATION CONCERNEE	FONCTION	BUDGET
BXL2-2000-19	BRUXELLES	1000	AV. DE L'HELIPORT 46	Assistant social Tps partiel	586.740
BXL2-2000-10	BRUXELLES	1000	RUE T'KINT 28 QUAI AU FOIN 23	Logopède Tps partiel	690.582
BXL4-2000-04	ETTERBEEK	1040	AVENUE EUDORE PIRMEZ 45	Logopède Tps partiel	540.000
BXL4-2000-08	IXELLES	1050	RUE LOUIS HAP 143	Logopède Tps partiel	540.000
BXL5-2000-11	ST-GILLES	1060	RUE MORIS 19	Assistant social Tps partiel	586.740
BXL1-2000-27	MOLENBEEK- ST-JEAN	1080	CHAUSSÉE DE NINOVE 132	Educateur Tps partiel	508.494
LGE-2000-09	LIEGE	4000	RUE DU GENERAL BERTRAND 3	Educateur Tps partiel	705.000 ACS (région W)
LGE-2000-21 LGE-2000-25	LIEGE (BRESSOUX)	4020	RUE TANIXHE 27	Ass.social Educateur Tps partiel	475.000 470.000 ACS (région W)
8/100/FLEU/04	FLEURUS	6620	CHAUSSÉE DE GILLY 223	Puéricultrice Tps partiel	501 735 ACS (région W)
LGE-2000-33	SERAING	4101	AV. DE DOUAI 12	Educateur Tps partiel	465.000 ACS (région W)
LGE-2000-36	SERAING (OUGREE)	4102	RUE FRANKLIN ROOSEVELT 129	Ass.social Tps social	475.000 ACS (région W)
LGE-2000-48	SAINT- NICOLAS	4420	PLACE FRANCISCO FERRER, 15	Educateur Tps partiel	470.000 ACS (région W)
NAM/SAM/01	TAMINES	5600	RUE ST CATHERINE 17	Ass.social Tps partiel	568.995
8/100/CHC/05	MARCHIENNE- AU-PONT	6030	RUE DU CIMETIERE 34 RUE LEON DUBOIS 225 RUE DE LA COLLINE	Psychomotricien Tps partiel	227.856
8/100/CHB/05	GILLY	6060	CH. DE FLEURUS 416	Logopède Tps partiel	538.000
8/100/BIN/01	GRAND-RENG	6560	RUE DES DEPORTES, 18	Logopède Tps partiel	169.840
8/100/MO/03	MONS (JEMAPPES)	7012	AVENUE MARECHAL FOCH 824 AVENUE DU COQ,10	Logopède Temps plein	1.076.231



8/120/LEU/01	BERNISSART	7321	RUE BUISSONNET 22	Psychomotricien Tps partiel Logopède Tps partiel	500.000 321.871
TOTAL BUDGET			10.417.084		

